

## POURQUOI CLASSER SON HEBERGEMENT EN MEUBLE DE TOURISME ?

### Réduire son impôt sur le revenu

Lorsqu'un hébergement est classé « **Meublé de tourisme** » et si vous relevez du régime fiscal micro BIC, le revenu imposable s'élève à **29 % du chiffre d'affaire brut au lieu de 50 %** pour les autres meublés (12,1 % du revenu imposables sont à ajouter au titre des contributions sociales).

### Une meilleure promotion de son hébergement

Votre hébergement **figurera dans les brochures et sites web des Offices de Tourisme** alors que souvent les hébergements non classés n'y figurent plus.

### Une meilleure reconnaissance par les clients

Pour les clients, le classement de votre hébergement en « meublé de tourisme » sera **l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue**, dans un contexte national de forte pression sur la qualité des hébergements. C'est aussi la possibilité d'être agréé par l'ANCV et accepter ainsi le paiement par Chèques Vacances.

## LE SERVICE 'EXPERT' DES GITES DE FRANCE

- 15 années d'**expérience** dans le classement des meublés de tourisme
- Le savoir-faire et son expérience **au service de tous les hébergements**, quelque soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne ou un label.
- La garantie d'une **expertise indépendante** pour trouver les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur
- **Intervention** pour 1 hébergement ou sur plusieurs hébergements sur le même site
- Le prix comprend **tous les frais**, incluant le déplacement de notre intervenant
- **Tarif 160 € TTC pour 1 meublé 1 ou 2 chambres** (+15 € par chambre supplémentaire)
- **Classement valable 5 ans**

## CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME

**La certification « nouvelles normes »,  
Avantages fiscaux et commerciaux.**

**71 %** de votre chiffre d'affaire  
brut  
**non imposable** au lieu de 50%



**Priorité et meilleurs positionnements**  
sur les brochures et site web  
des offices de tourisme.

Le classement vous donne le droit  
d'accepter **les paiements**  
**par chèques vacances ANCV**  
(voir conditions de l'ANCV)



Le service '**expert**' des Gîtes de France, **organisme accrédité par l'état**, mène pour vous la procédure de classement.

## QU'EST CE QU'UN MEUBLE DE TOURISME ?

Un meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert à la location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, (3 mois consécutifs maximum au même locataire) et qui n'y élit pas domicile. **Un système de chauffage doit être présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau ou salle(s) de bain, (critère réhibitoire).**

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret. Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points et s'articule autour de 3 chapitres :

- ✓ Equipements et aménagements
- ✓ Service aux clients
- ✓ Accessibilité et développement durable

Le classement est facultatif et valable 5 ans

### PROCEDURE DE CLASSEMENT :

#### DETAILS SUR LA GESTION PAR NOTRE SERVICE 'EXPERT'

##### 113 points de contrôle portant sur :

- Les équipements et les aménagements (surfaces, équipement de confort, état et propreté...)
- Les services aux clients (information client, langues parlées...)
- L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie...)

##### Parties administratives

- Saisie et renseignement des dossiers et de grilles de classement
- Transmission des documents officiels sous 1 mois au propriétaire
- Transmission mensuelle des données de décision de classement au Comité Départemental du Tourisme

##### Cochez les pièces existantes dans votre meublé

Cuisine  Séjour  Salon  Hall  Couloirs   
Buanderie  Véranda  Autre .....  
Nombre de chambre : ..... Nombre de salle de bain :  
Nombre de WC : .....

### Relais Gîtes de France Côtes d'Armor

5 Rue Alexander Fleming

CS 60420

22194 PLERIN CEDEX

Tel : 02 96 62 21 71

Fax : 02 96 61 20 16

Mail : veronique@gitesdarmor.com



### DEMANDE DE CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél(s) : .....

Mail : .....

Demande de visite pour  maison(s) ou  appartement(s)  
situé(s) à : .....

Coordonnées GPS de votre hébergement : Latitude : ..... Longitude : .....

Meublé 1 : ..... chambre(s)

Meublé 4 : ..... chambre(s)

Meublé 2 : ..... chambre(s)

Meublé 5 : ..... chambre(s)

Meublé 3 : ..... chambre(s)

Meublé 6 : ..... chambre(s)

Les visites s'effectuent du Lundi au Vendredi (matin ou après-midi)

Période souhaitée pour le passage : .....

Tarif 160 € pour 1 ou 2 chambres (+ 15€ par chambre supplémentaire)

Soit un total de : .....€ TTC que je joins en chèque à l'ordre de

« Association Gîtes de France Côtes d'Armor »

Fait à : ..... Le : .....

Signature :